



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 27 janvier 2026

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 21/01/26

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY (à partir de 18h54) ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Rémi FÉRAUD ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; M. Samir LEBCHER ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL.

Absente excusée : Mme Kim CHIUSANO a donné pouvoir à M. Éric ALGRAIN.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	5
10-2026-01 – Désignation du secrétariat de séance.....	5
10-2026-03 – Adoption de la procédure d'urgence.....	5
10-2026-02 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 2 décembre 2025.....	5
2026 DASCO 17 – Caisses des écoles (10 ^e) – Transfert de l'intégralité du service de la restauration de la Grange-aux-Belles à la Caisse des écoles du 10 ^e et ajustement de la subvention 2026.....	6
2026 DDCT 5 – Subventions (17 600 euros) à 8 associations pour le financement de 8 projets sur les quartiers Politique de la Ville parisiens (1 ^{ère} enveloppe 10 ^e arrondissement).....	7
2026 DDCT 15 – Mise en œuvre du Pacte parisien des Quartiers populaires – Subventions de fonctionnement (113 970 euros) à 25 associations pour le financement de 27 projets dans les quartiers populaires.....	7
2026 DDCT 34 – Subventions (65 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 7 associations.....	9
2026 DSOL 7 – Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants) – Participation au titre de l'année 2026 au titre des CLIC.....	11
2026 DSOL 11 – Subventions (138 900 euros) accordées à 7 associations menant 13 projets d'accompagnement social, de lien social et d'accès à la culture dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.....	13
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.....	15
2026 DASCO 2 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros).....	15
2026 DASCO 18 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Ville de Paris et Élogie-SIEMP : modernisation menuiseries extérieures ensemble 10-18 rue de l'Hôpital Saint-Louis (10 ^e).....	15
2026 DDCT 3 – Soutenir et sécuriser 83 associations pour le financement en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers Politique de la Ville parisiens (1 200 965 euros).....	15
2026 DDCT 4 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 41 109 euros pour 3 projets associatifs).....	15

2026 DDCT 16 – Subventions (196 503 euros) à 2 associations avec la signature de 2 avenants pour projet EIF-FEL 4 au titre de l'intégration.....	15
2026 DDCT 20 – Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'établissement culturel dénommé Paris Musée – Musée d'Art moderne de la Ville de Paris	15
2026 DSIN 1 – Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles – Approbation signature	15
2026 DAE 29 – Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Élogie-SIEMP : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17 648 485 euros.....	15
2026 DFPE 110 – Protocole transactionnel (6 790 euros) entre la Ville de Paris et La MAIF relatif à l'indemnisation d'un dégât des eaux au 6 rue Léon Schwartzberg (10 ^e).....	15
2026 DSOL 5 – Subventions (20 000 euros) à 6 associations pour leurs actions facilitant l'accès aux droits et participant au renforcement des actions de culture et de loisirs à destination des seniors parisiens.....	15
2026 DLH 10 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F	15
2026 DLH 12 – Modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Élogie-SIEMP	16
2026 DAC 1 – Subventions (537 500 euros), conventions et avenants avec 10 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.....	16
2026 DAC 184 – Subventions de fonctionnement (31 000 euros) à 4 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur (5 ^e , 10 ^e , 12 ^e et 18 ^e).....	16
2026 DSP 13 – Subventions (240 000 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif Paris Med' (10 ^e et 13 ^e).....	16

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Enora BRETON.

La séance est ouverte à 18h40.

Mme CORDEBARD ouvre la séance du dernier Conseil d'arrondissement de la mandature. Quelques changements sont intervenus dans l'équipe au long de ces six dernières années et l'occasion est venue d'accueillir un nouveau conseiller, M. Samir LEBCHER, venu siéger au conseil après la démission de Mme Dominique VERSINI. À la suite de son départ, Madame la Maire a demandé à Mme Sylvie SCHERER de reprendre les délégations relatives à la santé et aux relations avec les hôpitaux publics, à la réduction des risques et à la santé environnementale, ce que Mme SCHERER a accepté de faire.

Bien que le dernier conseil de la mandature soit réputé être « technique », Mme CORDEBARD souhaite accorder un temps, en fin de séance, pour saluer le travail des élu.es et les remercier de leur engagement. Elle souhaite remercier le seul élu de l'opposition, M. Bertil FORT, qui a fait preuve d'une grande constance en étant présent à toutes les séances et en permettant ainsi de faire vivre le débat et la démocratie.

Après avoir annoncé les pouvoirs, Mme CORDEBARD entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10-2026-01 – Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Enora BRETON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de voix exprimées		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10-2026-03 – Adoption de la procédure d'urgence

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD invite les élu.es à adopter la procédure d'urgence qui permettra de voter les délibérations DASCO 17 et DAC 1, arrivées hors délai.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de voix exprimées		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10-2026-02 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 2 décembre 2025

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 2 décembre 2025.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de voix exprimées		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2026 DASCO 17 – Caisses des écoles (10^e) – Transfert de l'intégralité du service de la restauration de la Grange-aux-Belles à la Caisse des écoles du 10^e et ajustement de la subvention 2026

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que la délibération DASCO 17 propose de transférer le service de restauration du collège de la Grange-aux-Belles à la Caisse des écoles du 10^e et d'accorder à cette dernière une subvention complémentaire permettant le recrutement de nouveaux agents.

C'est l'occasion pour lui de présenter le bilan du travail réalisé durant les six dernières années dans toutes les écoles et les collèges de l'arrondissement. Il s'agit d'un travail d'équipe auquel tous les élu.es ont contribué, y compris celui de l'opposition. Trois enjeux majeurs ont été pris en compte : continuer à améliorer la qualité des repas servis dans les cantines, faire baisser l'impact environnemental de la restauration scolaire et maintenir les prix des repas à 13 centimes pour les tranches les plus basses et à 8 euros pour les tranches les plus élevées. Bien qu'ambitieux, cet objectif a été tenu collectivement.

En ce qui concerne la qualité des repas servis, entre 2019 et 2025, les produits issus de l'agriculture durable sont passés de 47% à 85%. La part de bio, quant à elle, est passée de 40% à plus de 80% – pour rappel, elle était à 17% au début de la précédente mandature. La végétalisation des assiettes a constitué un deuxième axe de travail important, avec la mise en place de deux repas végétariens par semaine puis le développement d'une alternative végétarienne quotidienne, qui a été généralisée depuis peu à l'ensemble des établissements scolaires du 10^e arrondissement. Parallèlement, un travail a été engagé hors de l'assiette pour favoriser des pratiques plus durables, parmi lesquelles l'utilisation de plateaux-repas en inox dans tous les collèges et les écoles élémentaires. Cette pratique a permis, entre autres, de sortir du plastique, de réduire de près de 30% la consommation d'eau et de produits lessiviels et d'alléger de moitié le poids des plateaux. La mise en place de tables de tri dans la grande majorité des établissements scolaires a accompagné un travail de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire, qui s'est traduit également par la possibilité donnée aux enfants de choisir entre de grandes et de petites portions.

Toutes ces actions ont pu avoir lieu grâce aux membres du Conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e, auquel de nombreux élu.es siègent avec assiduité. Elles ont aussi bénéficié de l'investissement des

parents d'élèves, dont la présence en commission de restauration a grandement contribué à l'amélioration du service des cantines scolaires. M. ALGRAIN termine son intervention par un remerciement appuyé aux cantinières et cantiniers, à l'ensemble des personnels de la Caisse des écoles et à ses deux directrices successives, Beatrice LILIENTFELD-MAGRY et Virginie BELIN.

M. GUTTERMANN souhaite intervenir pour remercier chaleureusement, lui aussi, tous les acteurs de la Caisse des écoles du 10^e, avec lesquels il a eu la chance de collaborer pendant les vingt années où il a été directeur d'école et les six années où il a été membre du Conseil d'administration. Il pense aux directrices qui se sont succédées et aux personnels, toutes et tous extrêmement investis pour assurer un service public d'excellence à destination des enfants.

Mme CORDEBARD invite les élu.es à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de voix exprimées		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

Mme CORDEBARD propose à M. ALGRAIN de présenter conjointement les délibérations DDCT 5 et DDCT 15 qui concernent des subventions destinées à des associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville. Elle informe que Mme SCHERER ne prendra pas part au vote de la DDCT 5 en tant qu'administratrice du Club du Bambou Savant.

2026 DDCT 5 – Subventions (17 600 euros) à 8 associations pour le financement de 8 projets sur les quartiers Politique de la Ville parisiens (1^{ère} enveloppe 10^e arrondissement)

2026 DDCT 15 – Mise en œuvre du Pacte parisien des Quartiers populaires – Subventions de fonctionnement (113 970 euros) à 25 associations pour le financement de 27 projets dans les quartiers populaires

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que les délibérations DDCT 5 et DDCT 15, qui proposent de financer les projets de plusieurs associations de terrain, s'inscrivent dans le cadre du Pacte parisien pour les Quartiers populaires et du Contrat de Ville signé avec l'ensemble des partenaires institutionnels. Au-delà du cadre administratif, elles constituent de parfaites illustrations de la méthode suivie tout au long du mandat, consistant à agir avec les acteurs locaux et au plus près des besoins, en faisant confiance aux associations. La Ville de Paris a fait le choix de considérer les quartiers populaires comme des territoires prioritaires de l'action municipale

à rebours de la politique menée par l'État, grâce à un soutien financier constant et à une collaboration étroite avec les collectifs d'habitants et les associations.

En 2025, ce sont 131 300 euros qui ont été votés pour 57 projets dans le 10^e arrondissement, preuve d'un engagement continu et dynamique. Les projets proposés aujourd'hui au vote des élu.es répondent très concrètement aux priorités portées pendant tout le mandat : l'accès à la langue et aux droits, la réussite éducative et le soutien à la parentalité, la culture dans l'espace public, le sport et les loisirs comme outils d'émancipation, et la formation de bénévoles pour faire vivre au quotidien les dispositifs mis en place. Parmi les associations qui portent les projets, M. ALGRAIN souhaite dire quelques mots sur l'association Défense d'Éléphant du quartier Louis-Blanc/Aqueduc. Cette association fondée en 2020 et dont les réunions au sein d'une école de quartier préfigurent le mouvement de mutualisation des espaces, a vocation à favoriser des actions culturelles et festives pour créer du lien social. Elle a notamment organisé des animations sur la place Jan Karski en rapport avec les aménagements menés pour apaiser et végétaliser le quartier, et notamment les « rues aux écoles ». Ce travail conjoint entre transformation de l'espace public et soutien aux initiatives culturelles locales répond pleinement à la volonté de la Mairie de développer des quartiers plus beaux, plus ouverts et plus vivants mais aussi plus justes socialement.

Tous les projets soumis au vote des élu.es ont un point en commun : ils ne font pas « à la place de » mais ils font « avec » les habitant.es, à partir de leurs besoins réels et de leurs envies. À quelques semaines de la fin de la mandature, les délibérations DDCT 5 et DDCT 15 ont ainsi une signification particulière en tant que reflets d'un bilan politique dans le 10^e arrondissement : celui d'une politique de la Ville assumée, constante et profondément ancrée dans le quotidien.

M. FORT souligne le fait que les associations concernées par les délibérations DDCT 5 et DDCT 15 œuvrent sur le terrain, au plus près des habitant.es, dans des « quartiers difficiles ». Il souhaite saluer le travail qui a été effectué et qui continue d'être effectué chaque jour par les femmes et les hommes qui opèrent au sein de ces associations au bénéfice de populations souffrant parfois de conditions de vie très précaires. M. FORT votera en faveur des deux délibérations qu'il considère comme très importantes pour le développement de ces quartiers, à l'instar de toutes les délibérations visant à développer des actions de lien social dans les quartiers Politiques de la Ville.

La seule remarque qu'il souhaite adresser à la majorité municipale dans son rôle d'opposant concerne l'accompagnement des associations par la Mairie d'arrondissement. Celle-ci a justement décidé de leur faire confiance et de leur laisser la liberté d'agir sur le terrain. Toutefois, la Mairie pourrait mettre davantage en évidence, à travers une communication plus massive, les actions que les associations mettent en place dans les quartiers populaires et, plus généralement, dans le 10^e arrondissement. Il existe encore trop de personnes qui ne sont pas informées ou qui sont mal informées des nombreuses initiatives dont elles pourraient profiter. Le rôle de la Mairie est de mettre en avant ces associations, de les accompagner et

d'utiliser tous les moyens de communication qui sont à sa disposition pour que tout ceci arrive aux oreilles de tous les habitants.

Mme CORDEBARD partage les propos de M. FORT, dont la nécessité de communiquer davantage sur les actions mises en place par les associations de l'arrondissement. Elle propose de voter, l'une après l'autre, les délibérations DDCT 5 et DDCT 15.

Résultat du vote pour la DDCT 5 :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de voix exprimées		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Sylvie SCHERER)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DDCT 15 :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de voix exprimées		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2026 DDCT 34 – Subventions (65 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 7 associations

Rapporteur : Raphaël BONNIER

M. BONNIER souligne le fait que, dans la continuité des délibérations précédentes, la DDCT 34 met en valeur la richesse et le dynamisme du tissu associatif du 10^e arrondissement. Une centaine d'associations œuvre dans tous les domaines : la solidarité, la culture, le sport, le climat, la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'intégration des étrangers, etc. Pour sa dernière intervention de la mandature, M. BONNIER souhaite saluer l'engagement et le professionnalisme des équipes du Kiosque citoyen, nouvellement installé depuis septembre dans les locaux de la Caserne Château-Landon. Ce service accompagne au quotidien les bénévoles qui opèrent au sein des associations en les aidant à concrétiser leurs projets, en créant des passerelles entre les différentes structures associatives, qui est un travail extrêmement précieux au quotidien, et en mettant à leur disposition des espaces de travail plus modernes et plus fonctionnels.

Les associations sont aujourd'hui confrontées à des difficultés dues au désengagement de l'État. Les élu.es de la majorité municipale parisienne se tiennent aux côtés des associations, notamment quand elles se sont mobilisées lors de la manifestation du 11 octobre 2025 place Stalingrad. Malgré le contexte budgétaire difficile, la Ville de Paris n'a jamais cessé de les soutenir financièrement. En 2024, dans le 10^e arrondissement, près de 200 associations ont ainsi bénéficié de l'aide municipale avec 6 millions d'euros de subventions qui ont permis la mise en place d'environ 350 actions. Les associations jouent un rôle majeur au quotidien, en prenant en charge des sujets dont les pouvoirs publics ne se saisissent pas ou pas assez ou mal, et en menant des actions dont l'absence se ferait cruellement sentir sur la cohésion sociale.

La Mairie du 10^e a mis en valeur les associations du 10^e lors de la Soirée de l'Engagement qui s'est tenue le 4 décembre 2025 afin d'encourager le bénévolat, qui est un grand vecteur d'intégration sociale et d'émancipation, pour donner du temps et recevoir en échange du sens à son action et à son engagement. M BONNIER remercie les milliers de bénévoles dans le 10^e et à Paris qui s'engagent dans les associations. La soirée était coanimée par France Bénévolat, à laquelle la délibération DDCT 34 propose d'attribuer une subvention de 8 000 euros. Lors de la Soirée de l'Engagement, France Bénévolat a présenté le nouveau Carnet de l'Engagement citoyen et associatif, qui représente un outil précieux coconstruit par la Ville avec les acteurs associatifs pour valoriser les compétences des bénévoles et les faire valoir dans le cadre de leur insertion professionnelle.

La DDCT 34 concerne plus spécifiquement deux associations bien connues dans le 10^e arrondissement. La première est Quartier Partagé, à laquelle cette délibération propose d'allouer une subvention de 5 000 euros pour ses actions en faveur du lien social et de la solidarité, et notamment ses « cafés partagés » dans les parcs et jardins de l'arrondissement. L'association a su développer un modèle de bénévolat innovant en se basant sur la souplesse et l'agilité qui correspond aux évolutions contemporaines du bénévolat. La seconde est Ensemble Nous Sommes le 10^e, qui est une fédération de différentes associations et qui a soufflé, l'automne dernier, sa trentième bougie à l'occasion de sa Saison des rencontres interculturelles. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 500 euros. M. BONNIER termine son intervention en invitant les élu.es et le public à participer, le jeudi 29 janvier, à la soirée des vœux aux associations, qui sera organisée dans les locaux du Kiosque citoyen.

Mme SCHERER souligne le fait que les associations soutenues dans la délibération DDCT 34 exercent toutes des actions qui vont bien au-delà du périmètre de l'arrondissement, en constituant des piliers essentiels de la construction associative. En effet, elles représentent des lieux de formation et de réflexion, d'accompagnement d'autres associations dans la définition de leurs besoins financiers et humains, d'échange et d'organisation des revendications associatives.

En ce qui concerne ces deux associations, il s'agit de fédérations rassemblant plusieurs structures qui démontrent la vitalité du tissu associatif du 10^e. Quartier Partagé regroupe, depuis onze ans, quinze associations du territoire pour développer des actions en direction des populations les plus fragiles. Pour

information, et dans l'attente de la stabilisation des chiffres, ce sont 290 personnes sans solution d'hébergement qui ont été comptabilisées dans le 10^e lors de la Nuit de la Solidarité de janvier 2026. Ce chiffre montre une progression des personnes à la rue par rapport à 2025, où leur nombre était de 244. Des interventions comme celles de Quartier Partagé permettent de créer du lien social entre ces populations démunies et les habitant.es, et de promouvoir des actions solidaires. Depuis la fin du mois d'août 2025, l'association bénéficie d'un kiosque place Frantz List qui lui permet de stocker son matériel et de déployer ses bénévoles. Mme SCHERER profite de l'occasion pour annoncer l'inauguration du troisième Espace Solidarité Insertion de l'arrondissement, Pause 10, vendredi 30 janvier 2026.

Ensemble Nous Sommes le 10^e est, quant à elle, une fédération d'une cinquantaine d'associations de l'arrondissement qui existe depuis 28 ans. Mme SCHERER y est particulièrement attachée pour avoir participé à sa création. Cette association centre ses activités sur le vivre-ensemble, le partage et la rencontre des cultures. Ces deux associations sont le reflet de ce qui fait l'âme de notre arrondissement : solidaire, festif, combatif. C'est l'occasion de rappeler qu'un certain nombre de personnes qui ont animé cette structure ne sont plus là et de leur rendre hommage. Mme SCHERER pense notamment à Jeannine CHRISTOPHE, Michel TIARD et Emmanuel NAFFRECHOUX, et espère que les nouvelles générations sauront porter leurs valeurs et continuer leur travail.

Mme CORDEBARD estime qu'il est important de rappeler l'histoire des associations du 10^e ainsi que les noms de leurs bâtisseurs. Elle invite les élu.es à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2026 DSOL 7 – Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants) – Participation au titre de l'année 2026 au titre des CLIC

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN explique que les M2A ou Maisons des Aînés et des Aidants sont des structures cofinancées par la Ville de Paris et l'ARS. Leurs missions sont de prévenir et d'accompagner les seniors en perte d'autonomie et d'accompagner les aidants. Pour chacune des six M2A parisiennes, le financement est

à hauteur d'environ 600 000 euros. Il est important de financer ces structures car le vieillissement est un enjeu d'avenir. La part des personnes âgées vivant à Paris est relativement plus faible que la moyenne en France, mais ces personnes âgées sont plus pauvres que sur l'ensemble du territoire. Lorsque la précarité s'allie à la perte d'autonomie, les effets sont véritablement explosifs pour les personnes.

La M2A du 10^e arrondissement travaille en collaboration étroite avec la Coordination des Acteurs Seniors, qui a été mise en place au cours de la mandature, avec la référente isolement pour les seniors qui pilote une expérimentation axée sur le repérage et la sortie de l'isolement, avec la Maison des Solidarités et avec le Conseil des Seniors. Ce travail conjoint a permis des avancées significatives, même si une étape importante reste encore à franchir. Si la reconfiguration des services territorialisés a été extrêmement bénéfique à l'action seniors, grâce en particulier à la création de la direction des Solidarités, les Maisons des Solidarités ont néanmoins besoin d'un service senior leur permettant d'agir de manière plus efficace et ciblée au niveau territorial.

Mme DUMOULIN profite de ce dernier Conseil d'arrondissement de la mandature pour remercier toutes les personnes qui œuvrent en faveur des seniors du 10^e et sans lesquelles rien ne serait possible. Parmi ces dernières, les membres du cabinet de Madame la Maire, les services de la Mairie du 10^e, la Direction Générale des Services, les agents de l'accueil, les gardiennes et les gardiens, les équipes de l'état civil... Toutes ces personnes réalisent un travail formidable d'accompagnement des habitant.es qui sont en perte d'autonomie et qui ont besoin de rencontrer physiquement des êtres humains qui les guident. Mme DUMOULIN tient également à saluer les très nombreuses structures associatives qui travaillent à l'échelle des micro-quartiers en tissant un maillage associatif riche, dense et engagé au bénéfice des seniors.

Mme SCHERER indique qu'elle aurait pu intervenir sur les M2A en tant que « personne-cible » mais qu'elle préfère le faire pour souligner l'intérêt de ces structures. En effet, au long de son mandat, il lui est souvent arrivé d'orienter vers les M2A des personnes avec des difficultés liées au vieillissement ou leurs aidants. Elle peut ainsi témoigner de leur utilité car les uns et les autres y ont trouvé l'accueil, l'information, la mise en relation et l'accompagnement qu'ils nécessitaient. Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 22% de la population parisienne, c'est un nombre qui n'est pas négligeable.

Mme SCHERER profite de l'occasion pour remercier Mme DUMOULIN pour toutes les actions qu'elle a accomplies dans le cadre de sa délégation. Parmi celles-ci, figure la réforme du Conseil des Seniors qui, grâce à elle, est devenu un outil d'expression et d'accompagnement. Il revient également à Mme DUMOULIN le mérite d'avoir instauré et donné vie à la Semaine Bleue qui, chaque année, renforce le lien entre les générations à travers un programme riche en animations et en découvertes. Mme SCHERER exprime le vœu que ce travail puisse se poursuivre et se développer dans la nouvelle mandature.

Mme CORDEBARD invite les élu.es à voter la délibération DSOL 7.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2026 DSOL 11 – Subventions (138 900 euros) accordées à 7 associations menant 13 projets d'accompagnement social, de lien social et d'accès à la culture dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

Rapporteure : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER indique que la Ville de Paris prolonge son soutien à des associations qui mènent des actions en direction de publics en situation de précarité. Cette politique vise à favoriser l'insertion sociale, à renforcer le lien social et à faciliter l'accès effectif aux droits. Le soutien de la Ville s'inscrit dans la durée à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs permettant de consolider des actions structurantes et reconnues. La DSOL 11 propose ainsi d'attribuer des subventions de fonctionnement à sept associations parisiennes qui œuvrent en faveur de l'accès aux droits, de la médiation sociale et interculturelle, des ateliers sociolinguistique et l'apprentissage du français, de l'accompagnement à la scolarité et de l'autonomie favorisant l'insertion sociale des publics. Leurs actions s'adressent prioritairement à des personnes d'origine étrangère en situation de précarité et à leurs familles.

Dans le 10^e arrondissement, l'ACORT (Assemblée citoyenne des Originaires de Turquie) rend effectif l'accès aux droits des publics les plus fragilisés, fournit un accompagnement concret aux personnes d'origine étrangère confrontées à la précarité dans leurs démarches administratives, offre un service d'interprétariat et des cours de français, et propose une action spécifique de médiation socioculturelle en direction des femmes dans les domaines de la prévention des violences, du logement, de l'accès aux droits et aux soins. Malheureusement, la sortie de la géographie prioritaire du quartier porte Saint-Martin/Saint-Denis, où l'ACORT opère, et de nombreux autres quartiers parisiens n'a pas fait disparaître les populations les plus fragiles et leurs besoins. Le désengagement de l'État fragilise les actions de terrain des associations, qui remplissent les missions dévolues aux pouvoirs publics. La Ville de Paris maintient son soutien là où les logiques comptables montrent leurs limites. C'est tout à son honneur de continuer à attribuer des subventions à des associations comme l'ACORT, qui œuvrent en faveur de l'autonomie et de l'insertion sociale des habitant.es les plus vulnérables. L'ACORT a été fragilisée par la disparition du soutien dans le cadre de la Politique de la Ville, malgré le travail des services administratifs pour maintenir une partie de leurs accompagnement financier. L'association est emblématique de la vie pluriculturelle du 10^e arrondissement. Mme SCHERER souhaite qu'elle puisse continuer à œuvrer dans les quartiers dans les années qui viennent.

Mme DUMOULIN rappelle que le 11 octobre 2025 les associations ont manifesté à Paris et dans toute la France avec le slogan « Ça ne tient plus ! ». Il s'agissait d'un cri d'alarme adressé à l'État, aux responsables publics et aux Parlementaires pour dénoncer leur manque de ressources. Les associations, qui font la richesse du territoire et qui se situent au premier rang de la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité et de la solidarité, sont en effet massivement fragilisées par la baisse continue de leurs financements. La Ville de Paris poursuit ses efforts pour les soutenir, mais elle ne pourra pas le faire indéfiniment sans un vrai engagement de la part de l'État.

La délibération DSOL 11 concerne l'ACORT et, singulièrement, la question de l'accès aux droits. Le mot « républicain » est très utilisé en politique même par celles et ceux qui se conduisent, en fait, de manière antirépublicaine. Ce sont eux qui ont critiqué et accusé l'ACORT, alors que cette dernière fait partie des structures associatives qui incarne le pacte républicain, notamment en travaillant sur l'accès aux droits, et un idéal universaliste visant à assurer un état de droit pour tous les citoyen.nes.

Mme DUMOULIN souhaite terminer son intervention en remerciant, à son tour, Mme SCHERER pour avoir joué un rôle de tutrice au début de la mandature. N'étant pas une professionnelle de la politique, Mme DUMOULIN a pu compter sur les conseils de sa collègue, qui lui a notamment fourni les noms et les numéros de téléphone de ses contacts. Il est important que les habitant.es sachent que les élu.es d'arrondissement ne vivent pas seulement pour la politique, mais que beaucoup d'entre eux privilégient la proximité, l'écoute et la présence active sur le territoire. Et puisqu'il est question d'accès aux droits dans la délibération, ce dernier s'est particulièrement déployé dans le 10^e arrondissement, devenu un terrain d'expérimentation pour le projet de « Territoires zéro non-recours » aux droits, qui vise à lutter contre la précarité en détectant les personnes éligibles aux prestations sociales non perçues. La solidarité ne se voit pas car elle constitue un travail de fourmi qui se fait souvent en coulisses.

Mme CORDEBARD se réjouit d'entendre les élues se remercier les unes les autres pour le travail qu'elles ont accompli. Elle invite ensuite à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

Mme CORDEBARD propose de voter en bloc les quinze délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription. Elle annonce que Mme PATRICE ne prendra pas part au vote de la DASCO 18, de la DAE 29 et de la DLH 12 en tant que présidente d'Élogie-SIEMP.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2026 DASCO 2 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros)

2026 DASCO 18 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Ville de Paris et Élogie-SIEMP : modernisation menuiseries extérieures ensemble 10-18 rue de l'Hôpital Saint-Louis (10^e)

2026 DDCT 3 – Soutenir et sécuriser 83 associations pour le financement en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers Politique de la Ville parisiens (1 200 965 euros)

2026 DDCT 4 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 41 109 euros pour 3 projets associatifs)

2026 DDCT 16 – Subventions (196 503 euros) à 2 associations avec la signature de 2 avenants pour projet EIF-FEL 4 au titre de l'intégration

2026 DDCT 20 – Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'établissement culturel dénommé Paris Musée – Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

2026 DSIN 1 – Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles – Approbation signature

2026 DAE 29 – Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Élogie-SIEMP : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17 648 485 euros

2026 DFPE 110 – Protocole transactionnel (6 790 euros) entre la Ville de Paris et La MAIF relatif à l'indemnisation d'un dégât des eaux au 6 rue Léon Schwartzberg (10^e)

2026 DSOL 5 – Subventions (20 000 euros) à 6 associations pour leurs actions facilitant l'accès aux droits et participant au renforcement des actions de culture et de loisirs à destination des seniors parisiens

2026 DLH 10 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F

2026 DLH 12 – Modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Élogie-SIEMP

2026 DAC 1 – Subventions (537 500 euros), conventions et avenants avec 10 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

2026 DAC 184 – Subventions de fonctionnement (31 000 euros) à 4 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur (5^e, 10^e, 12^e et 18^e)

2026 DSP 13 – Subventions (240 000 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif Paris Med' (10^e et 13^e)

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Laurence PATRICE pour la DASCO 18, la DAE 29 et la DLH 12)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** propose aux élu.es d'avoir un temps d'échange informel pour permettre à celles et à ceux qui le souhaitent de s'exprimer.

M. RAIFAUD tient à rendre hommage à ses collègues et, tout particulièrement, aux élu.es qui ne se présenteront pas aux prochaines élections municipales mais qui ont activement contribué aux politiques publiques du 10^e tout au long de la mandature. Être élu.e signifie à la fois intervenir dans les Conseils d'arrondissement et agir quotidiennement sur le terrain. Chaque personne assise autour de la table l'a fait activement, avec engagement et conviction et les résultats sont bien visibles. M. RAIFAUD pense notamment aux élu.es qui sont ou qui étaient membres du groupe Les Écologistes pour Paris 10, qu'il tient à remercier chaleureusement. Il tient également à remercier tout le personnel administratif, les collaboratrices et collaborateurs du cabinet ainsi que le public qui assiste à la séance. La démocratie, c'est aussi prendre un moment pour s'informer sur les politiques locales, afin de pouvoir donner son avis le moment venu et, peut-être, se présenter un jour à une élection.

M. LEBCHER fait savoir que c'est avec fierté et grande émotion qu'il prend la parole en tant que nouveau membre du Conseil municipal du 10^e arrondissement. Il remercie Madame la Maire et les élu.es de la confiance qu'ils lui ont accordée. Il est en effet bien conscient qu'intégrer le Conseil signifie accepter une responsabilité importante, celle de représenter les habitants et les habitant.es d'un arrondissement vivant,

populaire, solidaire et riche de sa diversité et de son énergie. Le 10^e est un territoire de passage et de rencontre, un arrondissement profondément humain où se croisent des histoires, des cultures et des générations. C'est aussi un arrondissement confronté à des défis majeurs, tels que le vivre-ensemble, la solidarité, la tranquillité publique, l'accès aux services publics, la transition écologique et l'attention portée aux plus vulnérables.

M. LEBCHER tient à saluer le travail déjà accompli par l'ensemble de l'équipe municipale. L'action collective est, pour lui, la clé qui permet de faire avancer les choses et il se réjouit de pouvoir y contribuer pleinement. Il assure ses collègues de son engagement sincère au service du 10^e arrondissement et de ses habitants et habitantes, et de sa volonté de participer à un projet municipal juste, solidaire et tourné vers l'avenir.

Mme SCHERER souhaite remercier tous les acteurs du quotidien qui sont des gens qui agissent dans l'ombre, qui composent les maraudes, et qui sont tous les jours, voire toutes les nuits, dans les rues de l'arrondissement. Ils sont au service des personnes les plus fragiles. Elle souhaite également remercier les équipes et personnels des centres d'hébergement d'urgence, des CHRS et des pensions de familles qui accueillent et accompagnent ces personnes dans leur démarches quotidiennes d'accès aux droits et d'insertion sociale.

Sans oublier tous les bénévoles, essentiellement des habitant.es de l'arrondissement, qui donnent des heures de leur temps toutes les semaines pour participer aux distributions alimentaires de rue. Qu'ils soient des bénévoles ou des professionnels, tous ces acteurs du quotidien sont extrêmement précieux et méritent des remerciements appuyés.

Mme SCHERER tient aussi à exprimer sa reconnaissance aux collaborateurs de cabinet, et tout particulièrement à Caroline LE BERT et Simon MALINOWSKI, qui assistent les conseillers dans leurs fonctions publiques et assurent la liaison avec les services. Le bon fonctionnement de ces derniers dépend d'eux comme de la compétence des agents techniques et administratifs. Une mention particulière va à toute l'équipe de la Direction Générale des Services, sur laquelle Mme SCHERER a toujours pu compter lorsqu'elle cherchait des aides pour développer des projets en lien avec sa délégation. Elle rappelle que « tout seul, on n'est rien » et que la collaboration, avec les professionnels et les bénévoles, est essentielle pour être au service de ceux qui ont été abîmés, amochés, et les aider et accompagner. C'est une idée qui est belle et Mme SCHERER est très heureuse d'avoir été à ce service.

M. CLERWALL souhaite rendre un hommage personnel à ses collègues ainsi qu'au 10^e arrondissement. Pour quelqu'un qui vient d'un pays du nord de l'Europe, le fait de siéger au Conseil d'arrondissement et d'avoir, pendant six ans, partagé son travail avec les autres élu.es est assez extraordinaire. Le 10^e a toujours joué un rôle primordial dans la vie de M. CLERWALL. C'est en effet par la Gare du Nord qu'il est arrivé à Paris et dans la politique locale, et c'est sûrement par la Gare du Nord qu'il partira, s'il décidait un jour de quitter Paris. Entre-temps, M. CLERWALL a bien l'intention de rester dans le 10^e, bien ancré dans la vie associative

de l'arrondissement, où il continuera à développer des projets éducatifs liés à l'offre de conférences publiques pour la résistance contre l'extrême droite, ce qui a toujours représenté la raison de son engagement en politique.

M. WATANABÉ-VERMOREL souhaite adresser des remerciements très ciblés à Alice MONCHICOURT, avec laquelle il a adoré travailler. Il souhaite également, pour la dernière fois, inviter tout le monde à quitter les GAFAM, les géants technologiques qui dominent le numérique, et à se débarrasser de WhatsApp. Il est très urgent de le faire car les nuages qui se profilent à l'horizon sont en partie produits par les centres de données. En rappelant que la question de la souveraineté dans les moyens de communication est primordiale, M. WATANABÉ-VERMOREL adresse un dernier remerciement à ses collègues, aux agents administratifs, aux collaborateurs et au public qui assiste à la séance.

Mme VASA indique qu'elle porte ce soir une robe à paillettes car celles-ci sont nécessaires pour égayer la période électorale, qui n'est pas forcément la période la plus étincelante de la vie politique municipale. Les paillettes lui servent également pour célébrer la fin de sa deuxième mandature dans le 10^e arrondissement. Elle souhaite les partager avec Madame la Maire, à laquelle elle regrette de ne pas en avoir offert suffisamment au cours de ces douze années de travail en commun. Mme VASA profite de l'occasion pour remercier Rémi FÉRAUD qui l'a accueillie lors de son premier mandat en lui donnant les moyens de travailler et de développer des projets.

Beaucoup de personnes ont été importantes dans son parcours personnel et politique. Comme ses collègues l'ont fait avant elle, Mme VASA tient à adresser un remerciement appuyé à celles et à ceux qui travaillent dans l'ombre et qui méritent plus de paillettes que quiconque d'autre. Ce sont 40 000 personnes qui travaillent pour la Ville de Paris et qui lui permettent d'être « une énorme machine d'excellence » qui fait rayonner des idées dans le monde entier. Mme VASA souhaite qu'elle puisse continuer de le faire dans les années à venir.

M. FORT tient, lui aussi, à remercier tous les personnels qui travaillent au sein de la Mairie du 10^e qui accueillent les habitants et les habitantes, ainsi que les collaborateurs du cabinet de la Maire, avec lesquels il a eu l'occasion de côtoyer à plusieurs reprises tout au long de la mandature. Il tient également à remercier Madame la Maire et ses collègues qu'il a « combattus avec force et vigueur » depuis 2020 en tant que seul élu de l'opposition. M. FORT rend également hommage au public qui assiste régulièrement aux séances du Conseil d'arrondissement et, plus largement, à tous les habitants et habitantes qui s'engagent dans la vie associative, locale, entrepreneuriale, et contribuent à mettre en place des initiatives et à faire avancer des projets.

Pour ce qui est de son bilan personnel, M. FORT évoque les nombreuses confrontations qu'il a eues avec la majorité municipale. Il rappelle notamment que, de tous ses vœux présentés au fil des séances, seulement deux ou trois ont été adoptés par les membres du Conseil d'arrondissement. Il souhaite cependant les

remercier pour les vœux adoptés et, en particulier, pour celui sur les communautés thérapeutiques et l'accompagnement des personnes toxicomanes, qui lui tenait vraiment à cœur. M. FORT est honoré d'avoir pu siéger dans le Conseil d'arrondissement du 10^e, même si le fait de s'engager pendant six années de façon bénévole lui a pris beaucoup de temps sur sa vie de famille. Cela lui a permis toutefois de découvrir un monde qu'il ne connaissait pas, de s'y habituer et d'apprendre à l'aimer. Pour lui, c'est extrêmement important que des personnes s'engagent dans la vie politique. Son approche a été une approche de terrain, à proximité des habitant.es car, vu qu'il n'arrivait pas à faire passer ses vœux, il a lancé un journal et un mouvement politique et citoyen local pour essayer de faire bouger les choses. M. FORT souhaite lancer un dernier message, adressé au public présent en salle et à toutes les personnes qui suivent la séance à distance, pour les inviter à s'engager dans la vie de l'arrondissement.

Mme CORDEBARD sait bien que pour les élu.es et, tout particulièrement, pour celles et ceux qui, comme M. FORT, sont purement bénévoles, il est difficile de réussir à tenir le rythme. Elle souhaite rendre hommage à la constance dont M. FORT a fait preuve dans sa mission d'élu local.

Madame la Maire souhaite également remercier tous ses adjoint.es et tous les conseiller.ères qui l'ont accompagnée au cours de la mandature. Elle n'oublie pas David DELPLANQUE et Dominique VERSINI, qui aujourd'hui ne siègent plus dans le Conseil d'arrondissement. Elle n'oublie pas non plus Kim CHIUSANO, qui ce soir n'a pu être présente. Madame la Maire leur exprime sa reconnaissance pour les heures qu'ils ont consacrées à leur travail d'élu.es, pour les dossiers dont ils se sont chargés et les projets auxquels ils ont permis d'aboutir.

Mme CORDEBARD a beaucoup apprécié le fait que les élu.es se rendent hommage les uns les autres. C'est le signe d'une équipe qui a bien travaillé. Elle témoigne sa gratitude à Rémi FÉRAUD, ancien maire du 10^e, qui l'a accompagnée tout au long de ses deux mandatures avec des conseils avisés. À l'instar de M. FORT, Madame la Maire a sûrement manqué de temps personnel, mais jamais du goût de l'engagement. Sa gratitude va aussi aux membres de son cabinet et, par l'intermédiaire de Noé DISTEL et ensuite de Paul LORENTÉ, à toutes les équipes qui se sont succédées sans lesquelles rien n'aurait été possible. Elle remercie également les trois DGS qui se sont succédés au cours des douze dernières années, Catherine ARRIAL, Mathias RÉGNIER et Célia MELON, ainsi que les équipes pilotées par eux et les services déconcentrés de la mairie. C'est grâce à toutes ces personnes que des politiques publiques ont pu être mises en place.

Mme CORDEBARD n'oublie pas de remercier les équipes de l'Hôtel de Ville et la Maire de Paris, Anne HIDALGO, à laquelle le 10^e arrondissement doit la concrétisation de ses projets pour transformer ses quartiers et améliorer la qualité de vie de ses habitant.es. Ces derniers méritent également des remerciements pour leur engagement dans la vie locale, de même que les associations, les collectifs, les conseils de quartier, le Conseil des Seniors qui, chaque jour, s'investissent en participant aux nombreuses concertations.

Les contacts des élu.es avec les habitant.es ne se résument pas aux échanges qui ont lieu au sein du Conseil d'arrondissement lorsque des questions diverses sont posées. Il s'agit d'une collaboration constante, qui a

permis de travailler tous ensemble à faire vivre la solidarité, à améliorer la vie quotidienne des habitant.es, à transformer l'arrondissement, à garantir le vivre-ensemble à la mosaïque de cultures différentes – plus de soixante-dix – qui composent le 10^e arrondissement et qui constitue sa grande richesse. Les élu.es sont là pour représenter les habitant.es et c'est ce que l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement ont fait avec beaucoup de talent ces dernières années.

Pour terminer, Mme CORDEBARD annonce que le Conseil d'arrondissement d'installation de la nouvelle équipe municipale se tiendra le samedi 4, le dimanche 5 ou le lundi 6 avril. Entre-temps, le 15 et le 22 mars aura lieu le scrutin municipal et, à ce propos, les élu.es sont invité.es à se rapprocher de Célia MELON pour la désignation des présidents et des assesseurs des bureaux de vote, dont il y a besoin de deux fois plus que d'habitude. Madame la Maire rappelle que les vœux aux agents se feront le jeudi 29 janvier à 11h45 dans les locaux de la Mairie et ceux aux associations le même jour à 19 heures dans le Kiosque citoyen de la Caserne Château-Landon. Madame la Maire clôt la séance.

La séance est levée à 19h51.

Signature	Signature
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	Mme Enora BRETON, conseillère du 10 ^e arrondissement Secrétaire de séance